

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25

En exercice : 25

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 18/10/2023

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date d'affichage :

N° 21/2023

OBJET : BUDGET M14 CIAS PORTAGE DE REPAS 2023: DECISION MODIFICATIVE N° 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre, à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Christine BENET est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (15)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIÈRES	Christine BENET
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
MOUX	Jacques DOUTRE
ORNAISONS	Muriel SAEZ
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
THEZAN DES CORBIÈRES	Philippe PUECH
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
FAOL	Danielle SUDRE
ISIS	Brigitte BRIOLE

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (10)

CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
FABREZAN	Isabelle GEA
MONTSERET	Bachir MEDANI
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
UDAF	Jean DANAY DE MARCILLAC

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 11/2023 du 6 avril 2023 portant adoption du Budget principal 2023 M14 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits en section de fonctionnement

- pour couvrir les dépenses supplémentaires au chapitre 011
 - o nature 611 contrat de prestation: Lié à la facturation par SORELEZ (ELIOR) des repas personnes âgées. La révision du prix intervenue en juillet 2023 fortement impacté par l'inflation a été établi à 10.20% pour un prévisionnel de 5 %
 - o nature 6248 divers transport : Lié à l'augmentation de la prestation de portage confiée à La Poste sur le secteur des Hautes Corbières
- pour couvrir les dépenses supplémentaires au chapitre 012
 - o nature 6218 Salaire personnels extérieur: Lié à la mutualisation de moyens (personnels) avec la CCRLCM et le CIAS SAAD
 - o nature 64111 Rémunérations principales: Lié à l'organisation du service ainsi qu'à la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil d'Administration, Oüi l'exposé

Par : 0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

15 voix POUR

APPROUVE la décision modificative N° 1 sur le Budget 2023 M14 du CIAS telle que présentée ci-après :

DM N° 1 BUDGET CIAS M22 2023					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	nature	service	antenne	dépenses	recettes
011	611			25 000,00	
011	6248			5 000,00	
012	6218			30 000,00	
012	6411			10 000,00	
013	6419				6 000,00
70	7066				28 000,00
70	70871				30 000,00
75	7588				6 000,00
				70 000,00	70 000,00

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président, André HERNANDEZ


